

Protection des non-fumeurs : mise sous tutelle de la population

Il convient de le préciser d'emblée : economiesuisse ne s'oppose nullement à une protection efficace contre le tabagisme passif et reconnaît les progrès réalisés dans ce domaine ces dernières années. Depuis mai 2010, des normes minimales tenant compte de la nécessité de veiller à un air de qualité – dans les lieux publics par exemple – sont en vigueur à l'échelle nationale. Des règles encore plus strictes s'appliquent dans certains cantons. Celles-ci ont été légitimées démocratiquement. Les non-fumeurs sont déjà protégés efficacement. Avec son initiative « Protection contre le tabagisme passif » soumise au vote le 23 septembre, la Lique pulmonaire veut remplacer un texte équilibré qui a fait ses preuves. La nouvelle loi interdirait de fumer sur les lieux de travail. Cette réglementation stricte s'appliquerait également à des postes de travail comme la cabine d'un chauffeur routier. Une tracasserie aussi absurde n'a plus rien à voir avec les préoccupations qui ont motivé le projet et reviendrait à déresponsabiliser la population. À cela s'ajoute que l'initiative est contraire à l'esprit helvétique, dans la mesure où elle sape les compétences des cantons en matière de protection des non-fumeurs. En résumé, le projet de la Ligue pulmonaire dépasse toute mesure. Les citoyens suisses seraient littéralement mis sous tutelle. Le 23 septembre, il conviendra de dire non avec fermeté.